

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3338**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Acquisition de 2 parcelles de terrain situées 3, rue Combabillon et appartenant à l'indivision époux Garabetian et Wagner-Bocuzzi

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3338**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition de 2 parcelles de terrain situées 3, rue Combabillon et appartenant à l'indivision époux Garabetian et Wagner-Bocuzzi**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 2 parcelles de terrain situées 3, rue Combabillon à Décines Charpieu, appartenant à l'indivision Garabetian et Wagner-Bocuzzi nécessaires à la réalisation d'une voie nouvelle selon l'emplacement réservé n° 17 au plan local d'urbanisme (PLU).

Il s'agit de 2 parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, cadastrées sous les numéros 869 et 873 de la section AW représentant une superficie totale de 196 mètres carrés.

Aux termes du compromis, l'indivision Garabetian et Wagner-Bocuzzi céderait lesdits terrains au prix de 100 € le mètre carré, soit 19 600 € pour 196 mètres carrés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, au prix de 100 € le mètre carré, soit un total de 19 600 € pour 196 mètres carrés, de 2 parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, cadastrées sous les numéros 869 et 873 de la section AW, situées 3, rue Combabillon à Décines Charpieu, appartenant à l'indivision Garabetian et Wagner-Bocuzzi et nécessaires à la création d'une voie nouvelle.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2333, le 10 janvier 2011 pour la somme de 185 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2012 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2112 - fonction 822 - opération n° OP09O2333, à hauteur de 19 600 € pour l'acquisition et de 1 100 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.